

ANNEXE "A" – DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR LA SÉCURITÉ PERSONNELLE EN ORIENTEERING:

1. J'accepte que ma seule responsabilité est d'agir et de me comporter d'une manière qui est sécuritaire pour moi et tous les autres dans les compétitions d'orienteeing.
2. Avant de m'élancer dans un parcours, j'accepte les repères de sécurité, ou les demanderai aux organisateurs s'ils ne sont pas affichés ou indiqués sur la carte/les descriptions de contrôle.
3. Si je suis désorienté ou perdu, je réglerai mon compas et suivrai ces repères vers un point de repère reconnaissable.
4. J'accepte de prendre un compas pour m'aider dans ma navigation.
5. J'accepte d'avoir un sifflet pour ma sécurité, si l'organisateur de la course le demande.
6. Quand c'est approprié, j'accepte de porter des manches longues, des vêtements qui couvrent tout le corps, des chaussures solides, avoir les chevilles bien bandées ou protégées, des guêtres, une protection pour les yeux qui est appropriée au terrain, à la végétation et la température.
7. J'accepte de m'assurer d'avoir la bonne carte et les descriptions de contrôle pour mon parcours désiré. J'ai discuté de la pertinence du niveau du parcours choisi avec les organisateurs, si je ne suis pas certain de la difficulté du parcours.
8. J'accepte d'interrompre mon épreuve et d'aider quelqu'un qui a utilisé son sifflet de manière répétée ou qui a fait des appels de détresse.
9. J'accepte de toujours me rapporter à la fin pour que mon nom soit enregistré pour éviter des recherches inutiles pour moi.
10. La possession d'une carte d'orienteeing ne garantit pas automatiquement l'accès au terrain. J'accepte de demander la permission, si j'utilise une carte en dehors d'une compétition sanctionnée. Les organisateurs de la compétition sont responsables de demander la permission pour utiliser le terrain pour toute compétition présentée sous l'autorité d'Orienteering Canada.
11. Comme directive, une carte peut ne pas représenter avec précision toutes les caractéristiques trouvées présentement sur le terrain. Cela peut être à cause de changements faits par l'homme ou par la nature. Je suis responsable d'utiliser mon propre jugement en ce qui concerne les endroits sécuritaires, les routes sécuritaires et les conditions sécuritaires et pour les éviter si je les juge non sécuritaire.
12. J'accepte d'éviter strictement tout endroit qui est marqué « hors limite » sur la carte. Dans des cartes de vitesse d'endroits développés, les hors limites incluront les endroits en couleur vert olive. Ces endroits pourraient inclure ses fleurs, des parcs et des terrains de jeu. Dans des cartes d'orienteeing en forêt, les endroits hors limites incluront ceux marqués de lignes rouge « hachurées », des clôtures infranchissables, des murs infranchissables, des falaises infranchissables et des murs de roches, et des étangs, des lacs et des rivières infranchissables.